Date de dépôt : 19 juin 2007

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et Messieurs les députés,

C'est au pas de charge – et c'est bien ainsi – que la Commission des finances, sous la présidence de M^{me} Marianne Grobet-Wellner, a adopté le projet de loi 10034 lors de sa séance du 13 juin 2007.

La courte période séparant l'adoption de ce projet de loi et le dépôt de ce rapport surprendra sans doute le Parlement. Puissent ces quelques explications faire comprendre l'importance et l'urgence de ce texte présenté par le Conseil d'Etat. Il est donc nécessaire de revenir parfois en détail sur les diverses séances que la Commission des finances a tenues et qui ont eu pour objet le projet POLYCOM. L'on constatera que les commissaires furent perplexes, dans un premier temps, à ce que la police change de système de communication pour parvenir presque unanimement à la décision que POLYCOM s'imposait pour moderniser notre police.

Notons que la sécurité qu'il faudra nécessairement assurer pour l'Euro-Foot 2008 (du 7 au 29 juin) – et qui sera attachée à l'image de notre canton dans les médias du monde entier – a été présente à l'esprit des membres de la Commission des finances. Elle passe par un équipement de ce type, permettant une mise en réseau de tous les partenaires des autorités et organisations des services sécuritaires et sanitaires.

PL 10034-A 2/31

C'est pour tenter d'équiper la police dans des délais extrêmement courts que le projet de loi 9901 ouvrant un crédit d'étude a été rapidement retiré et que le projet de loi 10034, ouvrant quant à lui directement un crédit d'investissement, a été présenté en urgence lors de la séance du Grand Conseil du 14 juin 2007. Il avait été préalablement discuté et accepté par les membres de la Commission des finances le 13 juin 2007. Animé par le souci du gain de temps, ces derniers ont décidé de vous présenter un rapport dans les délais les plus courts. Bien que ce projet de loi signale, en page 16/32, que la planification telle que décidée ne permettra probablement pas l'exploitation de POLYCOM dans sa totalité pendant l'Euro-Foot 2008, nous souhaitons que pareil effort financier (15 266 715 F), consenti en ces temps difficiles, soit plus qu'un encouragement pour le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre pour assurer une utilisation maximale de ce nouveau système de communication durant les matches qui se tiendront à Genève les 7, 11 et 15 juin 2008.

Tous ces débats furent fidèlement retranscrits par M^{me} Mina-Claire Prigioni, Laura Platchkova, Stéphanie Kuhn, à qui vont tous nos remerciements.

1. Au commencement était le projet de loi 9901

C'est lors de la séance du 4 octobre 2007 que les commissaires ont entendu parler pour la première fois de POLYCOM. M. Bernard Gut, secrétaire général du Département des institutions (DI), et M^{me} Lien Nguyen-Tang, directrice à la direction des finances du DI, ont présenté un projet de loi de bouclement (PL 9900) mettant fin au réseau IRIS démarré en 1998 et annonçant que le prochain réseau radio de la police serait le réseau POLYCOM. Pour ce faire, un projet de loi (PL 9901) ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F fut présenté conjointement lors de cette séance. Ces deux projets de lois furent âprement discutés par les commissaires. Ces derniers ne cachèrent par leur mécontentement d'apprendre qu'après seulement 6 ans d'utilisation, les investissements en appareils et en réseau (10,6 millions de francs) consentis pour IRIS étaient devenus obsolètes. Pire, le matériel de remplacement n'était plus assuré. Ils demandèrent plus d'explications (voir lettre de la présidente de la Commission des finances en date du 10 octobre 2006 ainsi que les réponses du conseiller d'Etat Laurent Moutinot du 31 octobre 2006 et du 8 décembre 2006).

Dans une lettre du 24 novembre 2006, la Commission de contrôle de gestion attira l'attention des membres de la Commission des finances après

avoir traité un rapport de l'Inspection cantonale des finances (ICF) et auditionné cette dernière sur les points suivants :

- les choix stratégiques en matière de télécommunication ne semblent pas être clairement posés (notamment la compatibilité avec les systèmes choisis dans le cadre transfrontalier);
- l'importance de posséder un tel dispositif pour l'Euro 2008 et donc de prendre ce type de décisions dans l'urgence – est également sujette à caution;
- si l'on accepte l'urgence du projet, la question de débloquer un tel crédit comme « crédit d'étude » peut paraître, in casu, peu convaincant.
- **Le 15 novembre 2006**, l'avenir de POLYCOM fut discuté lors de l'audition du DI sur son budget, avec la participation de M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat, M. Bernard Gut et M^{me} Sophie Florinetti, directrice administrative du DI.
- Le 6 décembre 2006, M. Bernard Gut fut accompagné par M. Marc Mancastroppa, chef du service de télécommunication de la police, pour éclairer la commission, essentiellement sur POLYCOM.
- Le 20 décembre 2006, la commission poursuivit l'étude de ce dossier en présence de M^{me} Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe au Département des finances (DF). De nombreuses inquiétudes, parfois divergentes, continuèrent d'être manifestées par les commissaires.

Ainsi, pour un commissaire radical, POLYCOM n'est pas nécessaire. Selon lui, le système actuel peut durer des années et couvrir les besoins de la police. Un commissaire du groupe des Verts précise que pour son parti, cet investissement n'est pas prioritaire. Un commissaire MCG pense que l'on peut s'arranger avec d'autres cantons disposant d'ISIS pour maintenir le système actuel pour les deux ou trois années à venir. Un commissaire UDC ne partage pas cet avis et pense que la police doit se doter rapidement d'un nouveau système. Il insiste sur les risques liés au déroulement de l'Euro-Foot 2008. Un commissaire socialiste reconnaît que le système actuel est fragile. En guise de conclusion, un commissaire libéral estime qu'il n'est pas possible de voter en l'état des travaux le projet de loi. Une proposition faite par un commissaire UDC d'auditionner un spécialiste de l'administration fédérale pour avoir une meilleure compréhension de POLYCOM mis en place par le gardes-frontière est acceptée. C'est la Sous-Commission informatique des finances qui approfondira ce dossier avant qu'il retourne à la Commission des finances elle-même

PL 10034-A 4/31

Les membres de la Sous-Commission informatique des finances se réunissent le 24 janvier 2007 à la Centrale d'engagement de coordination et d'alarmes de la gendarmerie (CECAL). Ils sont reçus par M. Alain Bondet, officier spécialisé chargé de la sécurité informatique de la police, M. Charly Delay, brigadier chef de groupe, M. Marc Mancastroppa, chef du service de télécommunication de la police, et M. Jon ZAHARESCU, responsable de la division sécurité du Département des constructions et des technologies de l'information. C'est l'occasion pour les commissaires de poser de nombreuses questions et mieux comprendre le potentiel du système POLYCOM qui s'implantera dans toute la Suisse durant ces prochaines années.

Les membres de la Sous-Commission informatique des finances se réunissent à nouveau le 31 janvier 2007 pour discuter des informations entendues à l'occasion de la visite du CECAL avant de retrouver tous leurs collègues de la Commission des finances dans l'après-midi. En tant que président de la sous-commission informatique, M. Jeanneret annonce que les commissaires ont été surpris de constater que différentes informations transmises pour étudier le dossier POLYCOM ne sont pas identiques aux informations qui ont été transmises lors de l'audition du département. Compte tenu du fait que POLYCOM est reliée à la centrale d'engagement, il sollicite la permission de la commission pour que la sous-commission convoque à nouveau les responsables de POLYCOM, de manière à obtenir des informations plus techniques et pratiques de la part des personnes qui utilisent quotidiennement la coordination et l'alarme de POLYCOM.

La commission accepte.

Le 7 février 2007, la sous-commission se réunit à nouveau en compagnie de M. Patrick Lechaire, adjudant EM, et de M. Yves Truan, adjudant EM, tous deux fonctionnaires au Centre des prestations et de services III de la direction des douanes à Genève. Les explications données par ces deux responsables fédéraux sont capitales : elles ont permis aux commissaires présents de se faire une idée précise sur POLYCOM, qui est d'ores et déjà en usage au sein du corps des gardes-frontière. C'est pourquoi nous en donnons de larges extraits.

MM. Truan et Lechaire démontrent qu'il est intéressant et adéquat de changer le réseau analogique IRIS de la police cantonale en faveur du réseau POLYCOM. Ils précisent que POLYCOM présente l'avantage d'accueillir tous les partenaires des autorités et organisations des services sécuritaires et sanitaires.

M. Truan explique que le corps des gardes-frontière a changé de technologie pour les mêmes raisons qui poussent la police à vouloir changer son réseau IRIS: en effet, leur réseau analogique datait de 1981, il était vétuste, et il n'y avait plus disponibilité de pièces de rechange, de sorte que la sécurité des communications n'était plus assurée.

Avantages à POLYCOM:

POLYCOM offre une couverture nationale. De plus, il permet à chaque organisation de gérer ses propres flottes en toute indépendance, exception faite de certains éléments nécessaires pour rendre POLYCOM compatible au niveau national.

Au niveau technique, le point fort de POLYCOM représente la synergie qu'il offre au niveau de la maintenance, car il est possible d'engager tous les services techniques des autres organisations sécuritaires et sanitaires. M. Truan indique qu'actuellement, il y a trois personnes qui s'occupent de la maintenance pour l'entier du réseau suisse romand.

Au niveau technique encore, les fournitures et les pièces de rechange sont garanties, ce qui devrait assurer la pérennité du système. D'autre part, l'évolutivité du système est garantie, notamment grâce à la mise à jour. En outre, il est possible de transmettre des données de mises à jour entre organismes sécuritaires et sanitaires.

Historique

POLYCOM est en utilisation sur le canton de Genève depuis 2001, et sur le canton de Neuchâtel depuis 2002, en lien avec la police.

Depuis 2001, le réseau POLYCOM a sans cesse continué d'évoluer grâce à des migrations, des améliorations de logiciels des terminaux, des échanges de cartes logiciels. En outre, l'application permettant la transmission de données a été développée.

Réseau genevois

Il existe actuellement 300 appareils POLYCOM à Genève, et 50 véhicules équipés de terminaux spécifiques pour la transmission de données. Il y a également deux terminaux de programmation, et trois personnes spécialisées pour établir la maintenance correctrice, la maintenance préventive, la gestion des terminaux et pour assurer le maintien de qualité du réseau POLYCOM. Si un utilisateur se plaint de dysfonctionnements relatifs

PL 10034-A 6/31

à l'appareil, les trois personnes chargées de la maintenance sont en mesure d'analyser ce problème pour y remédier.

Autres avantages du système

Le réseau POLYCOM permet de mieux gérer le personnel sur le terrain. De plus, il garantit une très bonne qualité de transmission. En effet, il n'existait auparavant que deux canaux, un situé sur la rive gauche, l'autre situé sur la rive droite, de sorte que dès qu'une personne employait une radio pour communiquer, les autres ne pouvaient plus utiliser leur radio pour d'autres communications. Aujourd'hui, plusieurs utilisateurs peuvent simultanément communiquer par radio.

Désavantages du système

Le principal désavantage du réseau POLYCOM tient au monopole du fournisseur Siemens : tout le matériel compatible avec le réseau POLYCOM provient de Siemens. Il existe néanmoins un port ouvert sur l'appareil, de manière à brancher d'autres éléments qui ne sont pas de la marque Siemens, mais cette possibilité ne se trouve qu'au niveau des centrales. Ensuite, M. Truan évoque également la complexité de l'appareil, qui rend certaines manipulations assez délicates; il est donc nécessaire de pratiquer les différentes fonctions de l'appareil avant de pouvoir le maîtriser.

La structure du réseau

Il existe 13 stations de base qui relient Genève. Les stations de Versoix et de Bernex ne sont pas encore réalisées. Toutes les stations de base sont reliées soit par faisceaux hertziens, par ligne téléphonique ou par fibre optique. Chacune d'elles est composée d'antennes, de paraboles, d'une armoire technique et d'un redresseur contenant des batteries. En cas de panne, le réseau a une autonomie d'environ huit heures. Le réseau est également composé d'un *main switch* partie logique, d'un *secondary switch* pour communication avec les stations de base, d'un poste de gestion technique, et d'un poste de gestion tactique.

Principes d'usage commun

M. Truan indique qu'il a relevé de la part des députés certaines craintes relatives à l'usage commun qui sera fait du réseau POLYCOM. Il évoque le document « Conditions et prescriptions du réseau radio suisse de sécurité POLYCOM » où figurent les informations relatives à l'usage de ce réseau.

Le principe central du réseau POLYCOM réside dans une coordination mutuelle et optimale de la gestion radio et de l'usage commun de l'infrastructure du système. POLYCOM permet également aux différents services qui y sont reliés de pouvoir collaborer ensemble. Ainsi, la couverture radio, les capacités de transmission et les ressources doivent être suffisantes pour toutes les organisations dotées de POLYCOM. Par exemple, si une manifestation extraordinaire se déroule, les ressources doivent être suffisantes pour que le réseau ne soit pas saturé, et que chacun puisse travailler sans problème.

Adaptations nécessaires pour l'intégration du canton

Tout d'abord, il faut l'implantation d'une station supplémentaire à Versoix. M. Truan explique que la commune a fait barrage, et que le projet de mettre une station à Versoix a été momentanément abandonné. Néanmoins, cette station à Versoix devra être réalisée à un moment donné.

Il faut installer un secondary switch supplémentaire.

Il faut augmenter des canaux sur plusieurs stations.

Il faut améliorer la couverture ville avec l'installation d'un *simulcast-master*. Celui-ci permet la synchronisation de plusieurs stations, de sorte qu'il n'y ait plus de changement de cellule lorsque l'on quitte un secteur : en effet, il y avait auparavant une coupure d'environ deux secondes lorsqu'on quittait un secteur. Le *simulcast-master* pallie ce problème.

Etat d'avancement des réseaux régionaux et partiels

Genève fonctionne aujourd'hui avec le corps des gardes-frontières uniquement. A Neuchâtel, la police ainsi que l'organe de sécurité sont dans le réseau. Le réseau sera mis en service dans une partie du canton de Vaud durant l'année 2007. L'arc lémanique devrait être réalisé au milieu de l'année, et le réseau en Valais sera terminé en 2009 ou 2010.

2. Ne pas perdre de temps!

Le 21 février 2007, les membres de la Commission des finances se penchent à nouveau sur le dossier en compagnie du conseiller d'Etat, M. Laurent Moutinot, accompagné de M. Bernard Gut. M. Jeanneret rapporte les résultats des travaux de la sous-commission relatifs au projet de loi 9901. Il indique l'intérêt qu'a suscité la visite de la nouvelle organisation de la police : à cette occasion, la sous-commission a pris conscience de l'utilité d'un système général tel que POLYCOM, qui permet non seulement de

PL 10034-A 8/31

transmettre des informations et des ordres au sein de la police, mais qui permet également la communication entre les différents corps de sauvetage et de la sécurité, afin d'assurer une coordination.

La sous-commission informatique estime que le crédit d'étude pour POLYCOM n'est pas tout à fait justifié : en effet, un crédit d'étude permet généralement de choisir entre plusieurs fournisseurs ; or, en ce qui concerne POLYCOM, le fournisseur (Siemens) est connu puisque c'est celui retenu par la Confédération. Quant au crédit d'investissement, la sous-commission a pu récolter des appréciations très éloignées des montants qui y figurent, raison pour laquelle elle sollicite de la part du Département des institutions de reconsidérer sa demande : les gardes-frontière estiment qu'un crédit de l'ordre de 3 à 4 millions de F suffirait, tandis que le crédit d'investissement avance le montant de 11 millions de F.

M. Moutinot explique que l'écart entre les montants évoqués provient du fait que le montant de 3,5 millions de F avancé par MM. Truan et Leschaire ne porte que sur la finalisation du réseau. Cependant, la police devra également acheter les appareils POLYCOM, raison pour laquelle le montant total d'investissement devrait atteindre 11 millions de F.

Cette séance est une occasion pour les commissaires de poser de nombreuses questions au chef de département. De manière générale, les réponses que le département a dû fournir ont permis de passablement faire avancer le projet. De ce fait, et pour autant que la commission des finances reconnaisse l'utilité du système POLYCOM, M. Moutinot propose de présenter un crédit d'investissement où figureront toutes les réponses aux questions de la commission, et de retirer le projet de loi 9901 ouvrant le crédit d'étude; cette procédure offrant l'avantage de gagner beaucoup de temps. Il précise toutefois que les montants relatifs au crédit d'étude seront intégrés au crédit d'investissement.

Cette proposition est acceptée par 14 oui (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (1 R).

Le Conseil d'Etat retirera donc le projet de loi 9901.

3. POLYCOM s'impose

Le 13 juin 2007, la Commission des finances traite enfin du projet de loi 10034 qui ouvre un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour permettre au canton de Genève de participer au réseau national de sécurité POLYCOM. M. Laurent Moutinot et M. Bernard Gut sont également présents.

Un commissaire UDC se réfère à la page 16 de l'exposé des motifs où il est indiqué que « malheureusement, la planification explicitée ci-dessus ne permettra probablement pas l'exploitation du réseau POLYCOM dans sa totalité pendant l'UEFA Euro 2008 ». Il demande ce qu'il serait possible de faire afin de s'assurer que le réseau POLYCOM soit en exploitation pour l'Euro 2008

M. Moutinot encourage la commission à voter le plus rapidement le PL 10034, car le temps est court avant l'Euro 2008. Par ailleurs, il tient à préciser que probablement, POLYCOM ne sera pas exploité dans sa totalité, mais une large partie du réseau devrait fonctionner.

Un commissaire libéral souhaite avoir la garantie que chacune des parties (Etat, Confédération et communes) est liée par un engagement inconditionnel; il souhaite s'assurer que les parties ne se retireraient pas une fois que le DI aurait dépensé tout son crédit.

Il lui est expliqué que le DI ne sera pas en mesure de dépenser le moindre franc avant que les conventions, qui ont déjà été préparées, ne soient signées avec l'ACG et la Ville de Genève. L'unique incertitude porte sur la SISL (Société internationale de sauvetage du Léman), qui doit participer à hauteur de 51 125 F mais qui sait déjà qu'elle ne parviendra pas à financer sa part.

Le commissaire radical déclare qu'il ne votera pas l'entrée en matière du projet de loi 10034. En effet, il n'a pas été convaincu du caractère prioritaire du projet de loi 10034, et estime que la police et les différents partenaires concernés sont en mesure de continuer à travailler durant quelques années avec le matériel qu'ils ont actuellement en leur possession. Compte tenu du contexte financier de l'Etat, il ne lui semble pas que cette dépense soit indispensable. Enfin, il indique qu'il est encore moins favorable à ce projet de loi lorsqu'il apprend qu'il demeure une incertitude quant à sa mise en exploitation pour l'Euro 2008.

Vote

La présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 10034 :

Pour: 13 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC)

Contre: 1 (1 R)

Abstention: -

L'entrée en matière du projet de loi 10034 est acceptée.

PL 10034-A 10/31

La présidente met aux voix le projet de loi 10034 dans son ensemble :

Pour: 12 (3 S, 2 Ve, 1 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)

Contre: 1 (1 R) Abstention: 1 (1 UDC)

Le projet de loi 10034 est adopté par la commission des finances.

Au bénéfice de ces explications, il est espéré que l'urgence de ce projet a été démontrée et c'est pourquoi il est recommandé à ce Grand Conseil de suivre la position de sa Commission des finances.

Projet de loi (10034)

ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art 1 Crédit d'investissement

Un crédit global d'investissement de 31 278 989 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer la participation du canton de Genève au réseau national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours.

Art. 2 Budget d'investissement

subvention fédérale

Ce crédit d'investissement est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2007 sous la rubrique 04.04.15.00 506 0 1501.

Art. 3 Subvention fédérale et participations communales

¹ Une subvention fédérale et des participations communales sont prévues et se décomposent comme suit:

10 615 377 F

| - subvention redefate | 10 013 377 1 |
|-------------------------------------|--------------|
| • participation Ville de Genève | 3 877 847 F |
| • participation des communes | 1 467 925 F |
| • autre participation | 51 125 F |
| • financement à la charge de l'Etat | 15 266 715 F |

² Elles sont comptabilisées sous les rubriques 04.04.15.00 660 0 1501 (subvention fédérale), 04.04.15.00 662 0 1501 (participation Ville de Genève), 04.04.15.00 662 0 1502 (participation des communes) et 04.04.15.00.665 0 1501 (autre participation).

PL 10034-A 12/31

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit (déduction faite de la subvention fédérale et des participations) est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières, intérêts et amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement, déduction faite de la subvention et des participations communales

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle

ANNEXE 1



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des Institutions

Le Conseiller d'Etat

DI Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3962 1211 Genève 3

N/réf.: LM/SG V/réf.: 404510-2006



Madame Mariane Grobet-Wellner Présidente Commission des finances du Grand Conseil Service du Grand Conseil

Genève, le 31 octobre 2006

Concerne :

PL 9901 ouvrant un crédit d'étude de Frs 300'000.- pour le réseau radio POLYCOM

Madame la Présidente.

J'ai bien reçu le courrier que vous m'avez adressé le 10 octobre 2006, suite à l'examen par votre Commission du projet de loi cité en référence, et je vous en remercie.

En réponse à la demande de compléments d'information formulée par votre Commission sur les points abordés lors de sa séance du 4 octobre 2006, j'ai l'avantage de vous communiquer les éléments suivants :

- 1. Si la participation de la Confédération à la prise en charge du projet POLYCOM (coût total estimé à Frs 37'500'000.-) pour le canton de Genève n'a pas été arrêtée définitivement, elle devrait correspondre, dans les grandes lignes, à l'estimation budgétaire jointe à ces lignes et s'élever à quelque Frs 14'000'000.- (financement d'une partie du réseau et des radios portables de la sécurité civile). S'agissant de la part cantonale estimée à Frs 23'500'000.-, elle devrait être répartie selon le principe qui veut que le solde de financement du réseau incombe au canton, alors que le coût des terminaux radios et des centrales est à la charge des différents partenaires cantonaux du domaine de la sécurité et des secours. Sur cette base, la part de l'Etat de Genève devrait s'élever à quelque Frs 17'000'000.-. La participation de la Ville de Genève devrait être de Frs 1'500'000.- et celle des autres communes genevoises de Frs 1'200'000.-. A ces trois sommes doivent être ajoutés la TVA (7,6%) et divers impondérables (estimés à un 10% de la somme totale).
- A Genève, le réseau radio POLYCOM a été mis en service par le Corps des Gardesfrontière en 2003.
- 3. Le CTI n'a pas de compétences particulières dans l'étude de projets radios, qui requiert des connaissances technologiques spécifiques. Il n'est pas nécessaire que le CTI dispose de telles ressources de façon permanente, vu la rareté des projets de ce type. La diversité des partenaires impliqués dans le projet (Confédération, canton, ville et communes), la compréhension de la matière et l'organisation à mettre en place rendent indispensable le recours à un bureau d'ingénieurs connaissant déjà toutes les procédures à suivre dans la gestion d'un projet POLYCOM sur le territoire d'un canton. Le CTI sera toutefois associé à la réflexion conduite sur la partie réseau du projet.

Page : 2/2

- 4. La garantie sur les pièces de rechange pour le matériel IRIS, utilisé actuellement, arrive à terme en octobre 2006. La police a un contrat de maintenance avec la société TSA qui l'a résilié pour la fin de l'année 2006. Un nouveau contrat de maintenance, comportant un certain nombre de restrictions, doit toutefois être soumis à la police. Théoriquement, le fabriquant n'est plus tenu de réparer le matériel défectueux. Les risques actuels portant sur le fonctionnement du réseau IRIS dépendent ainsi de la longévité du matériel en service, de l'état du stock de pièces détachées chez le fournisseur et du matériel qui peut être récupéré dans d'autres corps de police cantonaux, voire municipaux.
- 5. Pour l'heure, les réparations sont toujours effectuées par le fournisseur et la police trouve encore des consommables (batteries et antennes par exemple). L'évolution de la situation est suivie régulièrement, mais le risque de mettre les activités de la police en péril augmente avec le temps.
- 6. Pour ce qui concerne le réseau, le nombre de canaux à disposition devrait être réduit pour permettre de maintenir en état ceux qui seraient conservés. S'agissant des appareils, la police devrait faire avec moins (il en manque déjà 80 pour équiper les effectifs actuels). Certaines activités devraient être réalisées avec des téléphones mobiles (augmentation des frais téléphoniques). En clair, le réseau IRIS pourrait être utilisé encore quelque temps avec les risques évoqués plus haut, mais à un terme relativement bref il doit impérativement être remplacé.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, copie du rapport de l'Inspection cantonale des finances (ICF) sur le projet de remplacement du réseau de radio communication de la police (projet POLYCOM), daté du 26 octobre 2006.

Vous y lirez notamment que le remplacement du réseau radio actuel est indispensable, en raison de son obsolescence. Vous y apprendrez également que le réseau POLYCOM a été choisi pour des raisons stratégiques et qu'il permettra d'équiper la police d'un système radio compatible avec celui des autres cantons et celui de la Confédération.

Au surplus, je vous confirme que le Comité de pilotage stratégique du projet, dont la constitution a été recommandée par l'ICF, a été institué par mon département. Je vous informe qu'il tiendra sa première séance le 3 novembre prochain, dans la composition suggérée, agrémentée d'une représentation de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises (ACG).

J'observe enfin que l'ICF insiste sur le fait que la planification des travaux et leur mise en œuvre dépendent du vote du projet de loi POLYCOM par le Grand Conseil.

Dans cette perspective, je vous remercie de l'attention que vous aurez bien voulu prêter au contenu de la présente et vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinquée.

Laurent Moutinot

Annexes ment.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Grand Conseil

Commission des finances

Genève, le 10 octobre 2006

Monsieur Laurent Moutinot Conseiller d'Etat en charge du département des institutions Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3962 1211 Genève 3

Concerne: PL 9901 ouvrant un crédit d'étude de 300'000F pour le réseau radio POLYCOM

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La commission des finances fait suite à sa séance du mercredi 4 octobre au cours de laquelle le projet de loi 9901 a été examiné en présence de Monsieur Bernard Gut, secrétaire général et de Madame Liên Nguyen-Tang, directrice financière.

En l'état, les éléments de réponses qui lui ont été apportés ne permettent pas à la commission de donner une issue favorable au vote de ce projet de loi.

Ce faisant, la commission vous serait gré de bien vouloir lui transmettre un complément d'informations portant sur les points abordés en séance plénière et protocolés dans l'extrait de procès-verbal annexé :

- 1) précisions sur la participation de la confédération notamment au niveau du réseau, sur la répartition du coût du projet entre la confédération et le canton ainsi que sur la part de financement d'autres acteurs tels que la ville et les communes genevoises;
- 2) date à laquelle les gardes-frontières ont bénéficié du réseau radio POLYCOM;
- 3) démonstration que le CTI n'est pas apte à réaliser l'étude ;
- 4) précisions sur les risques liés au réseau IRIS ;
- 5) date à laquelle les activités de la police seront en péril si IRIS était conservé ;
- 6) solution intermédiaire prévue en cas de refus du projet de loi.

En vous remerciant par avance de la suite qui sera donnée à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.

Mariane Grobet-Wellner

Présidente de la Commission des finances

Annexe: extrait du procès-verbal nº61 relatif au PL 9901

| ٠. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | _ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | .:3 |
|--|----------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|---|---------------------------|--------------------------------|------------------------|-------------------------------|---|---|-----------------|---|------------------------------|---------------------------------------|--|-------------------|--|------------------------------------|----------------------|--|---|---|---|--------------------------------|-----------------------------------|--|---|----------------------------|---------------------------------------|---|--|-----------------------------------|------------------------|--|---|--|---|---|---|--|---|
| The second | Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | CHF 10'945'000 | | | | | | | | | | | | | | į | <u> </u> | | | | | | | | | | | | | • | CHF 949'840 | Version: 3 |
| *** | Total HT | CHF 730'000.00 | CHF 300'000.00 | CHF 300 000.00 | | | | CHE 3901000 00 | | | | | | CHF-11500'000,003 | CHF.1'500'000.00 | | | | BW 11 2 CGFR - CHE 4725'000.00 | CHF 1/500/000.00 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Confederation CHF 949/840.00 | | |
| SAME PRODUCTION OF THE PRODUCT | Firance par | ArmaSuisse | ArmaSuisse | AmaSuisse | | | | Confedération | 100000000000000000000000000000000000000 | | | | | OFROU | OFROU | | | | CGFR | OFPP | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Confédération | | |
| Short Meliteral Xues | Fig. | | | | | | | | | | | | | | September 10 cm | | | | | Show Specific | CHF 7'536'945 | | | | | | | | | | | | | | | CHF 7'647'200 | | | | | | | | | | | | | | CHF 336'230 | |
| īrē | Totalin | CHF 0.00 | CHF 0.00 | CHF 0:00 | CHF 49'381.00 | CHF 29 724.00 | CHF 67 076.00 | CHF 62.67.00 | CHF 151'403 00 | CHE 90:000 00 | CHF 80 000.00 | CHF 090 397.00 | CUE 2:547:584.00 | 2011 2011 201 | -CHF 1'500'000'00" | CHF 482'518.00 | CHF 225'395.00 | CHF 1'060'069.00 | HF 4725'000.00 | CHF 1'500'000.00 | | HF 3'273'600.00 | CHF 102'960.00 | CHF 1'148'000.00 | CHF 18'000.00 | CHF 261'240.00 | CHF 24'400.00 | CHF 316'000.00 | CHF 16'290'.00 | CHF 1.040.150.00 | CHF 0.00 | CHF 0.00 | CHF 139'152.00 | ۲ | CHF 1'137'118.00 | | CHF 24'800.00 | CHF /80.00 | CHE 1 18900.00 | CHF 26124 00 | CHF 3'050.00 | CHF 0.00 | CHF 0.00 | CHF 7'880.00 | CHF 1'290.00 | CHF 0.00 | CHF 10'590.00 | CHF 42'816.00 | CHF 100'00'00' | | CHF 297'600.00 |
| Estimation budgétaire | w sintaire HT. | | | | CHF 49'381.00 | CHF 29724.00 | CHF 33 538.00 | CHF 31.439.00 | CHE 151'403 00 | OTH 131 #03.00 | CHF 80 000:00 | CHF 686 597.00 | | | 2 | CHF 482'518.00 | CHF 225'395.00 | CHF 1'060'069.00 C | 503 | 7 | | 1320 * CHF 2480.00 CHF 3:273'600.00 | CHF 78.00 | | CHF 1'800.00 | CHF 6'531.00 | CHF 305.00 | CHF 1'580.00 | | CHF /88.00 | CHF 744 00 | CHF 1'059.00 | CHF 10'704.00 | ٠ | CHF 1'137'118.00 CHF 1'137'118.00 | The second secon | CHF 2'480,00 | CHF /8:00 | CHF 4 100.00 | CHE 6'531 00 | CHF 305.00 | CHF 1'580.00 | CHF 543.00 | CHF 788.00 | CHF 129,00 | CHF 744.00 | CHF 1'059.00 | CHF 10'704.00 | 1 CHF 100'000.00 | The state of the s | PgHE 2'499.00 |
| Estim | Quantité Pr | - | - | - | - | - 0 | N C | N = | | - • | | - (| ه م | 0 | | - | - | - | | | | 1320 ** | 1320 | 280 | | 9 | 80 | 500 | 30 | 1320= | 1320 | | 13 | 4001 | - | 5 | 우 : | 9 2 | (2) (2) (3) | 8 | - 5 | 2 | | 9 | 6 | | 0 | 4 . | 1 383 | The second second second | 120 |
| OPENIC CONTRACTOR CONT | Mareries | Commutateur principal MSW | Commutateur Secondaire SSW | Commutaeur Simulcast Master | Système de gestion technique TMP | Poste de gestion Tactique TWP | Outils de programmation IPS | Systeme de gestion operationnel | S-Pro Connector | interface pour systeme d'enregist. | Lot Piece de rechange | Station de base Versoix (Boanaux) | Station de base extension -> 8 canaux | Station de base extension -> 10 cariaux | Participation de l'OFROIT | Couverture AIG et CFF cointrin | Couverture CFF comavin | Prestation de service SIEMENS | Participation au réséau actuel (1/2 CGFR) | Participation fédérale de la Protection civile: | | 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. | 2 Housse de cuir «HeavyDuty» | 3 Radios Mobiles + kit + installation | 4 Kit Main-libre Auto (sans le Portable) + inst. + inst. | 5 Radio Camouffée | 6 Chargeur Portables Double (1 radio + 1 accu) | 7 Chargeur Portables (6 positions) | 8 chargeur de voyage | 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. | 10 Batteries portables 2100 mAn (reserve) | 12 Adaptateur de Bureau (sans Portable) | 13 Terminau fixe filaire TBG (station Fixe) | Garniture Phonak (sans Phonak) | S-Pro Access SCA (16 Opérateurs) | | 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. | Housse de cuir «HeavyDuty» | 3 Kadios Mobiles + Kit + Installation | 4 Nit Main-Hole Auto (sens le l'Otable) + Hist. 6 Dadio Camoudée | 6 Chameir Portables Double (1 radio + 1 accil) | 7 Chameur Portables (6 positions) | 8 charoeur de voyage | 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. | 10 Batteries portables 2100 mAh (réserve) | 11 Kit oreillette pour portable (lot par 10) | 12 Adaptateur de Bureau (sans Portable) | 13 Terminau fixe filaire TBG (station Fixe) | Centrale Prescom Radios Podables Fourne par la confederation | CONTACTOR OF THE CONTROL OF THE CONT | 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. |
| ève | Organisation | Réseau | Réseau | Réseau | Réseau | Réseau | Keseau | Réseau | Keseau | Keseau | Reseau | Keseau | Keseau | Reseau | Réseau | Réseau | Réseau | Réseau | Réseau | Réseau | Total Reseau vi | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Police | Total Police | sécurité civile (+DSD) | securité civile (+DSD) | securite civile (+DSD) | securité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | sécurité civile (+DSD) | securité civile (+DSD) sécurité civile (+DSD) | Total sécurité civile (+DSD) | Sanitaire |
| POLYCOM Genève | Instance | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | | Canton | Canton | Canton | Carifoli | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | Canton | | Canton |

| Opti | O ## O | OHF O | Version :: |
|--|--|---|--|
| Horizot inc. | | | |
| 10 2 | СНЕ 653.678 | CHF 480°606 | 2022 |
| CHE 9380.00 CHF 144700.00 CHF 104700.00 CHF 0.00 CHF 0.00 CHF 3050.00 CHF 9480.00 CHF 9480.00 CHF 9480.00 CHF 9480.00 CHF 9480.00 CHF 7740.00 CHF 8928.00 CHF 7760.00 CHF 85520.00 CHF 5107000.00 | CHF 193440.00 CHF 193440.00 CHF 168140.00 CHF 168100.00 CHF 9150.00 CHF 9150.00 CHF 1580.00 CHF 1680.00 CHF 1680.00 CHF 1780.00 CHF 1780.0 | CHF 34720.00 CHF 1902.00 CHF 7740.00 CHF 8700.00 CHF 0.00 CHF 0.00 CHF 1900.00 CHF 1900.00 CHF 1900.00 CHF 1000 CHF 0.00 | CHF 89280.00 CHF 2194.00 CHF 2194.00 CHF 52800.00 CHF 7990.00 CHF 7990.00 CHF 77336.00 CHF 47346.00 CHF 47346.00 CHF 47346.00 CHF 47346.00 CHF 47346.00 CHF 107704.00 CHF 107704.00 |
| CHF 478.00 CHF 4780.00 CHF 4780.00 CHF 6781.00 CHF 1780.00 CHF 1790.00 CHF 1790.00 CHF 1790.00 | CHE 7460.00 CHE 770.00 CHE 7 | OHF 78.00 OHF 78.00 OHF 97.00.00 OHF 97.00.00 OHF 97.00.00 OHF 97.00.00 OHF 97.00 OHF 788.00 OHF 788.00 OHF 788.00 OHF 788.00 OHF 789.00 OHF 78 | CHF 2480.00 CHF 78.00 CHF 78.00 CHF 1890.00 CHF 1890.00 CHF 1890.00 CHF 728.00 CHF 728.0 |
| 021 120 4 0 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1 | - 88 4 4 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 | 1 4440 00 4 0 | 36 28 28 31 31 27 22 22 22 33 36 34 |
| Middle of cure retempolary. 2. Houses our extraction of a Radio Model of the Radio Model | Centrale Prescom Radios Portables (mobile Balterie) sans Conf. 2 Houses de cuir erleavyDulya 3 Radios Mobiles + kit + installation 4 Ritheri-lane Auto (sans le Portable) + inst. 5 Radio Camoulfee + kit + installation 6 Chargeric Torables Double (irradio + 1 accu) 7 Chargeric Portables (positions) 8 chargeric et voyage 9 konophores Heavy Duly + Pries acces. 10 Balteries pour portable (10 km (feerve) 11 Kit creillele pour portable (fot part i) 12 Adaptable and portable (10 km (10 feerve) 14 Ard Chargeric de Bureau (stans Portable) 15 Adaptable 20 km Portable (10 feer i) | | 1 Radios Portables (inclus Batteria) sans Conf. 2 Houses do Larir HeavyOnlay) 3 Radios Mobies + kt installation 4 Kti Man-libre Auto (sans la Portable) + inst. 5 Radio Cammoridee 6 Changeur Portables (6 positions) 7 Changeur Purbables (6 positions) 8 changeur the Vapiga (9 positions) 9 Monoptomes Hawy Outh Perits accoss. 10 Batteries portables (200 mAh (198erve)) 11 Kt orelitelies pour portable (to par 10) 12 Adapteur or Bustella (100 par 10) 13 Termmau fine filante TBG (station Fixe) |
| Opposition Sandaire | Santiario SSA Santiario SSA SSA SSA SSA SSA SSA SSA SSA SSA SSA | Total SSA Voirie Cantonale Voirie Cantonale | Cardra Voirie Cardronal Cardronal Cardronal Cardras de Tenviron. |
| Canton Ca | Canton | Canton | Canton Ca |

Estimation budgétaire

POLYCOM Genève

| The special section of | のののできないのできないのできない。 | | SECTION OF SECURITY | | | The state of the s |
|------------------------|-------------------------|---|---------------------|--|-----------------------------|--|
| | Total Canton | | | | | CH 9444289 |
| Ville | Polices Ville | 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. | 114 | CHF 2'480.00 CHF 282'720.00 | :HF 282'720.00 | |
| Ville | Polices Ville | 2 Housse de cuir «HeavyDuty» | 110 | CHF 78.00 | CHF 8'580.00 | |
| Ville | Polices Ville | 3 Radios Mobiles + kit + installation | - | CHF 4'100.00 | CHF 4'100.00 | |
| Ville | Polices Ville | 4 Kit Main-libre Auto (sans le Portable) + inst. | | CHF 1'800.00 | CHF 0:00 | |
| Ville | Polices Ville | 5 Radio Camouflée | | CHF 6'531.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | Polices Ville | 6 Chargeur Portables Double (1 radio + 1 accu) | | CHF 305.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | Polices Ville | 7 Chargeur Portables (6 positions) | 23 | CHF 1'580.00 | CHF 34'760.00 | |
| Ville | Polices Ville | 8 chargeur de voyage | | CHF 543.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | Polices Ville | 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. | 114 | CHF 788.00 | CHF 89'832.00 | |
| Ville | Polices Ville | 10 Batteries portables 2100 mAh (réserve) | 8 | CHF 129.00 | CHF 6'966.00 | |
| Ville | Polices Ville | 11 Kit oreillette pour portable (lot par 10) | - | CHF 744.00 | CHF 744.00 | |
| Ville | Polices Ville | 12 Adaptateur de Bureau (sans Portable) | 4 | CHF 1'059.00 | CHF 4'236.00 | |
| Ville | Polices Ville | 13 Terminau fixe filaire TBG (station Fixe) | | CHF 10'704.00 | CHF 0.00 | |
| | Total Polices Ville | | | | | CHF 431'938 CHF 0 |
| Ville | SIS | Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. | 126 | | CHF 312'480.00 | |
| Ville | SIS | 2 Housse de cuir «HeavyDuty» | 126 | CHF 78.00 | CHF 9'828.00 | |
| Ville | SIS | 3 Radios Mobiles + kit + installation | 7 | CHF 4'100.00 (| CHF 4'100.00 CHF 291'100.00 | |
| Ville | SIS | 4 Kit Main-libre Auto (sans le Portable) + inst. | | CHF 1'800.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | SIS | 5 Radio Camouflée | | CHF 6'531.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | SIS | 6 Chargeur Portables Double (1 radio + 1 accu) | 8 | CHF 305.00 | CHF 24'400.00 | |
| Ville | SIS | 7 Chargeur Portables (6 positions) | æ | CHF 1'580.00 | CHF 12'640.00 | |
| Ville | SIS | 8 chargeur de voyage | 0 | CHF 543.00 | CHF 0.00 | - |
| Ville | SIS | 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. | 126 | CHF 788.00 | CHF 99'288.00 | |
| Ville | SIS | 10 Batteries portables 2100 mAh (réserve) | 20 | CHF 129,00 | CHF 2'580.00 | |
| Ville | SIS | 11 Kit oreillette pour portable (lot par 10) | | CHF 744.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | SIS | 12 Adaptateur de Bureau (sans Portable) | | CHF 1'059.00 | CHF 0.00 | |
| Ville | SIS | 13 Terminau fixe filaire TBG (station Fixe) | 9 | CHF 10'704.00 | CHF 64'224.00 | |
| Ville | SIS | Centrale Prescom | - | CHF 300'000.00 CHF 300'000.00 | CHF 300'000.00 | |
| | Total SIS | | | CONTRACTOR DE LA CONTRA | | CHF 1'116'540 CHF 0 |
| | Total Ville | | | | | CHE 1548478 |
| | | | | | | |
| Communes | | 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. | 120 | CHF 2'480.00 | CHF 2'480.00 CHF 297'600.00 | |
| Communes | | 2 Housse de cuir «HeavyDuty» | 117 | CHF 78.00 | CHF 9.126.00 | |
| Communes | | 3 Radios Mobiles + kit + installation | | CHF 4'100.00 | CHF 0.00 | |
| Communes | _ | 4 Kit Main-libre Auto (sans le Portable) + inst. | 2 | CHF 1'800.00 | CHF 37'800.00 | |
| Communes | | 5 Radio Camouffée | | CHF 6'531.00 | CHF 0:00 | |
| Communes | | 6 Chargeur Portables Double (1 radio + 1 accu) | 8 | CHF 305.00 | CHF 9150.00 | |
| Communes | | 7 Chargeur Portables (6 positions) | 92 | CHF 1.580.00 | CHF 28440.00 | |
| Communes | | 8 chargeur de voyage | | CHF 543.00 | CHF 0.00 | |
| Communes | | 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. | 117 | CHF 788.00 | CHF 92'196.00 | |
| Communes | Polices Communales | 10 Batteries portables 2100 mAh (réserve) | 6 | CHF 129.00 | CHF 11'610.00 | |
| Communes | | 11 Kit oreillette pour portable (lot par 10) | | CHF 744.00 | CHF 0.00 | |
| Communes | | 12 Adaptateur de Bureau (sans Portable) | ო | CHF 1'059.00 | CHF 3'177.00 | |
| Communes | u. | 13 Terminau fixe filaire TBG (station Fixe) | | CHF 10'704.00 | CHF 0.00 | |
| | | tales | | | | CHF 489'099 CHF 0 |
| Communes | | Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. | 132 | CHF 2'480,00 | CHF 2'480,00 CHF 327'360.00 | |
| Communes | | 2 Housse de cuir «HeavyDuty» | 132 | CHF 78.00 | CHF 10'296.00 | |
| Communes | | 3 Radios Mobiles + kit + installation | 4 | CHF 4 100.00 | CHF 4100.00 CHF 180'400.00 | |
| Communes | | 4 Kit Main-libre Auto (sans le Portable) + inst. | | CHF 1'800.00 | CHF 0.00 | |
| Communes | S Pompier Volont. (SCG) | 5 Kadio Camoullee | 007 | CHF 6531.00 | CHF 0.00 | |
| Commines | | 7 Chargeur Portables Double (1 radio + 1 accu) | 132 | CHF 1'580 00 | CHF 40 260:00 | |
| 7 | Pullipies voices. 10001 | Chargeti Pondores (o positions) | | AN Kack Store | 25.5 | Version |

| Slance Organisation | Astlengi | Estimation budgétaire | <u>aire</u> | Ac Ducke | • • |
|---|--|---|--|---|-----|
| Communes Pompier Volori. (SCG) | 8 chargeur de voyage 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. 10 Batteries portables 2:100 mAh (réserve) 11 Kit oreillette pour portable (ot par 10) 11 Kit oreillette pour portable (ot par 10) 12 Adanthierr de Brinsau (sans Dordadu) | | m C | 1601. | |
| Communes Pompier Volont. (SCG) 13.1 Total Pompier Volont. (SCG) 13.7 Total Committee: 17 | 少腦 | 44 CHF 1059.00 CHF 10704.00 | CHF 46'596.00 CHF 0.00 | CHF 714'604 CHF 0 | |
| | 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. 2 Housse de cuir etleavyJutyo 3 Radios Mobiles * kft + instaliation 4 kft Main-lifa Abuto (sans le Portable) + inst. 5 Radio Camoulife | 12 CHF 2480.00 6 CHF 78.00 CHF 78.00 CHF 78.00 CHF 78.00.00 | CHF 29760.00 CHF 468.00 CHF 0.00 CHF 0.00 | | |
| 1838 1838 1838 1838 1838 1838 1838 1838 | G Chargear Pertaines Ecololie († ratio + 1 accu) 7 Chargear Portaines (6 positions) 8 Chargear Chargear (6 positions) 9 Monophrones Henry Charge + Pains acces. 10 Batheries archables 2100 mAh (federwe) 11 Kill considers pour portaines 2100 mAh (federwe) 13 Adeptation of Ecolomics (pains Fordation) 13 Adeptation of Ecolomics (pains Fordation) 14 Adeptation of Ecolomics (pains Fordation) | 12 CHF 1580.00 CHF 1580.00 CHF 543.00 CHF 788.00 CHF 778.00 CHF 774.00 G CHF 174.00 | CHF 3'660.00 CHF 0.00 CHF 0.00 CHF 1'548.00 CHF 0'354.00 | | |
| Total SISL | r reminiad rive maller i DG (Station FIXe) | CHF 10704.00 | CHF 0.00 | CHF 41790 CHF 0 | |
| 10181 | rotal HT Divers / Impondérable en % TVA | 10% 7.6% | · | CHF 19775'205 CHF 11'894'840 CHF 19877521 CHF 11894'409 | |
| | Total Réseau POLYCOM | | | CHF 23'405'933 CHF, 14'078733 CHF 37'484'665 | |

Hors budget état (Estimation fournie par la SCG)

| CHF 59'520.00 | O | CHF 7'320.00 CHF 0.00 | CHF 0.00 CHF 18'912.00 | CHF 1'032.00 CHF 0.00 | CHF 8'472.00 |
|---|---|---|---|--|---|
| CHF 2'480.00 | CHF 4100.00 CHF 4100.00 | CHF 305.00 CHF 1'580.00 | CHF 543.00 CHF 788.00 | CHF 129.00 CHF 744.00 | CHF 1'059.00 |
| 2, 2, | 5 ∞ | 24 | 24 | 80 | 80 |
| 1 Radios Portables (inclus Batterie) sans Conf. 2 Housse de cuir «Heavon no. | 3 Radios Mobiles + kit + installation 4 Kit Main-libre Auto (sans le Portable) + inst. | 6 Chargeur Portables Double (1 radio + 1 accu) 7 Chargeur Portables (6 positions) | 8 chargeur de voyage 9 Monophones Haevy Duty + Prise acces. | 10 Batteries portables 2100 mAh (réserve) 11 Kit oreillette pour portable (lot par 10) | 13 Adaptateur de Bureau (sans Portable) |
| Entreprise (Sapeur) Entreprise (Sapeur) | Entreprise (Sapeur) Entreprise (Sapeur) | Entreprise (Sapeur) | Entreprise (Sapeur) | Entreprise (Sapeur) | Enireprise (Sapeur) |
| Externe | Externe | Externe | Externe | Externe | |

CHF 129'928.00

Page 1/9

Genève, le 24 octobre 2006

N/réf.: 04.04.15/00/RAC/JEV/pic/ct

RAPPORT

relatif au

PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE RADIO COMMUNICATION DE LA POLICE (PROJET POLYCOM)

Audit de gestion

| Kapport No 06-54 | Page 2/9 |
|---|--|
| PROJET POLYCOM | |
| | |
| Anciennes observations non réglées | oui non s/o |
| Nouvelles observations | |
| Synthèse | |
| Contexte général | |
| Le système radio de la police (dénommé IRIS) a été mis en service d'investissement de F 10,6 mios. Le réseau IRIS est aujourd'hui obsolète fonctionne a été abandonnée par son fabriquant. Ainsi, depuis quatre ans, I et dans sa séance du 9 février 2006, la délégation du Conseil d'Eata à l'adhésion du canton au projet POLYCOM et affirme sa volonté de le réali projet POLYCOM a été estimé à F 22,5 millions (source: rapport TERCI I 2 | car la norme technologique sur laquelle il a police envisage de remplacer son réseau Etat Major Cantonal de Crise "confirme" |

Objectif

Le contrôle effectué par l'ICF constitue une suite aux travaux exposes dans le rapport 06-38 relatif au projet IRIS. Il a pour objectif d'examiner le projet en cours POLYCOM afin de mettre en évidence les principales zones de risque.

Risques principaux

Notre étude détaille les risques inhérents aux deux aspects essentiels du projet, à savoir:

1. Le pilotage du projet

Le comité de pilotage n'a pas encore été constitué. L'importancé du projet POLYCOM impose la création d'un comité de pilotage fort. Rappelons que la responsabilité d'un comité de pilotage est d'amener le projet au succès (c'est-à-dire à la mise en place du système voulu en termes de fonctionnalités ou d'objectifs dans le respect des délais et des coûts prévus). Le rôle du comité de pilotage est d'identifier et de gérer les risques tout au long du projet. Le comité de pilotage devra donc avoir un pouvoir décisionnel important. Ce comité de pilotage aura notamment pour mission de clarifier les aspects juridiques du projet, superviser les choix techniques proposés, contrôler régulièrement les dépenses budgétaires et intégrer les exigences des utilisateurs.

2. La planification des travaux

Le réseau POLYCOM à été choisi pour des raisons stratégiques et il permettra d'équiper la police d'un système radio compatible avec les autres cantons. Si l'objectif est de remplacer le réseau IRIS avant l'Euro 2008, nous recommandons fortement de prévoir une solution de secours en cas de retard sur l'installation de POLYCOM à Genève. Soulignons que le réseau IRIS n'est pas compatible avec POLYCOM et qu'il ne sera donc pas possible d'assurer une transition progressive vers le nouveau réseau. Afin d'éviter un bug pour 2008, il conviendra de maintenir le système actuel durant toute la durée de mise en service des equipements POLYCOM. A ce titre, nous recommandons à la police de conclure avec le distributeur du système IRIS un nouveau contrat d'entretien, celui-ci ayant été résilié par la société TSA Telecom avec effet au 31 décembre 2006.

Recommandations

Nos recommandations sont de nature à minimiser les problèmes exposés lors du nouveau projet de remplacement du réseau de radio communication de la police.

Page 3/9

| <u></u> | | Table des matières | |
|---------|------------------------------|--------------------|---|
| 1. | Objet et étendue du contrôle | | 4 |
| 2. | Déroulement du contrôle | | 4 |
| 3. | Observations | , | |
| | 3.1. Le pilotage du projet | | 6 |

Page 4/9

Objet et étendue du contrôle

Base légale

Nous avons effectué notre contrôle en vertu de l'article 11 lettre a de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques.

Objectifs

Le contrôle effectué par l'ICF constitue une suite aux travaux exposés dans le rapport 06-38 relatif au projet IRIS. Il a pour objectif d'examiner le projet en cours POLYCOM afin de mettre en évidence les principales zones de risques.

Déroulement du contrôle

Notre audit s'est déroulé du 15 juin au 31 juillet 2006.

Les opérations de contrôle que nous avons effectuées sont mentionnées dans les programmes de contrôle qui font partie de nos notes de travail.

Les observations qui figurent dans le présent rapport ont fait l'objet d'un entretien final avec M. Bernard Gut, Secrétaire Général du DI, en date du 11 septembre 2006.

Observations

Remarque

En vertu de l'article 22 alinéa 1 de la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, les recommandations de l'ICF formulées ci-après sont obligatoires (sauf mention contraire figurant expressément dans nos observations). En cas de désaccord, le différend est porté devant le Conseil d'Etat.

Rappel technique

En mars 1998, l'UIT-R (Union Internationale des Télécommunications - secteur Radio Télécommunications) a approuvé les sept normes qui définissent les standards actuels de radiocommunication: TETRA, DIMRS, IDRA, TETRAPOL, EDACS, APCO 25 et FHMA.

Dans le domaine des réseaux privés professionnels, les deux normes concurrentes sont TETRA et TETRAPOL. Créé par EADS (société dont l'Etat français est actionnaire à hauteur de 15%), TETRAPOL est aujourd'hui soutenue par deux organisations qui poursuivent son développement à savoir, TETRAPOL-FORUM (composé de fabricants) et TETRAPOL USERS CLUB (composé d'utilisateurs). C'est la technologie TETRAPOL qui a été finalement retenue pour le nouveau réseau radio national suisse de sécurité. Mis en place par Siemens, ce réseau sera exploité par le groupe POLYCOM. Tous les organismes utilisateurs de ce réseau sont rattachés à la société d'exploitation POLYCOM et l'OFCOM (Office Fédéral de la Communication) octroie à chacun d'eux une concession propre de radio communication à usage professionnel.

Page 5/9

Contexte général

Le système radio de la police (dénommé IRIS) a été mis en place entre 1997 et 2001 pour une dépense totale d'investissement de F 10,6 mios. Le réseau IRIS est aujourd'hui obsolète car la norme technologique sur laquelle il fonctionne a été abandonnée par son fabriquant. Ainsi, depuis quatre ans, la police envisage de remplacer son réseau. Pour cela, le groupe de travail TERCI a été formé début 2002 par les membres d'ISIS (Intervention Secours et Information en cas de Sinistre actuellement dénommé OSIRIS). Sa mission était de lister les partenaires possibles à un réseau cantonal de sécurité, dresser l'inventaire des besoins des différentes entités, faire l'analyse technique d'exploitation des types de réseaux retenus, comparer les coûts de réalisation des moyens radio TETRAPOL et TETRA et rédiger un rapport final permettant aux autorités cantonales d'opter pour une des solutions offertes.

Le groupe TERCI a terminé son rapport le 2 décembre 2002 et ses conclusions soulignent l'absence d'un consensus. Pour le groupe de travail, le choix ne dépend que d'une prise de position politique, à savoir:

- le choix stratégique est POLYCOM puisqu'il permet une compatibilité avec les partenaires sur le plan fédéral (à l'exclusion des partenaires cantonaux privés),
- le choix technique est TETRA car le réseau est plus performant spécialement dans les transmissions de données, et accessible à l'ensemble des partenaires ISIS (mais incompatibilité au niveau des partenaires de sécurité des autres cantons et de la confédération).

Selon le rapport TERCI, le coût du projet POLYCOM sera de F 37,5 millions avec une participation fédérale de 40% soit une dépense pour la police et le canton estimée à F 22,5 millions. En avril 2004, Mme Spoerri, à l'époque Conseillère d'Etat chargée du DJPS, rédige à l'intention de M. Koellreuter, Président de la commission télématique au département de la défense à Berne, une déclaration d'intérêt relative au projet POLYCOM. Dans sa séance du 9 février 2006, la délégation du Conseil d'Etat à l'Etat Major Cantonal de Crise "confirme l'adhésion du canton au projet POLYCOM et affirme sa volonté de le réaliser dans les plus bref délais".

Le projet de loi de bouclement de la loi Nº 7531 ouvrant un crédit de F 11'300'000,-- pour le remplacement et le transfert en mode numérique du réseau de radiocommunications de la police (réseau actuel IRIS) a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2006 (PL 9900). Le projet de loi ouvrant un crédit d'étude de F 300'000 .-- pour le réseau radio POLYCOM a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2006 (PL 9901).

Page 6/9

3.1. Le pilotage du projet

Cette problématique est relevée pour la première fois

Constat

Le comité de pilotage du projet n'a pas encore été constitué. Néanmoins, le chef des télécommunications de la police a mené des travaux préliminaires et a d'ores et déjà constitué les groupes techniques qui seront nécessaires pour les études et la réalisation du projet.

Le projet POLYCOM est composé de plusieurs partenaires:

- la police, qui sera le principal utilisateur et qui est le "moteur" du projet,
- les autres services cantonaux.
- le projet POLYCOM fédéral.
- le corps des gardes frontières,
- Siemens, fournisseur unique du réseau et des terminaux,
- L'OFROU, qui finance la couverture des tunnels autoroutiers et une partie des émetteurs couvrant les routes nationales.

A ce jour, aucun contrat ou convention n'a encore été conclu avec les différents partenaires précités.

Risque

L'absence d'un comité de pilotage du projet IRIS a été une des principales causes des dysfonctionnements constatés dans notre rapport 06-38. Soulignons que le projet POLYCOM est complexe et nécessite un examen juridique des relations contractuelles entre l'Etat et ses partenaires. Il est en effet déterminant de définir les responsabilités et obligations de chacun en cas d'exécution incomplète des travaux ainsi qu'en matière de garantie et de maintenance

Recommandation

L'importance du projet POLYCOM impose la création d'un comité de pilotage fort. Rappelons que la responsabilité d'un comité de pilotage est d'amener le projet au succès (c'est-à-dire à la mise en place du système voulu en termes de fonctionnalités ou d'objectifs dans le respect des délais et des coûts prévus). Le rôle du comité de pilotage est d'identifier et de gérer les risques tout au long du projet. Le comité de pilotage doit donc avoir un pouvoir décisionnel important.

Au vu de l'analyse des risques que nous avons effectuée au stade actuel du projet et rapportée dans le présent rapport, nous recommandons que le comité de pilotage soit présidé par le secrétaire général du DI et composé notamment:

- d'un membre de la direction financière du DI,
- d'un responsable de la police (la police étant le principal utilisateur du nouveau système prévu),
- d'un membre de la direction RT du CTI,
- d'un juriste,
- du chef de projet.



3.1. Le pilotage du projet (suite)

Ce comité de pilotage aura notamment pour mission de régler les aspects juridiques du projet, superviser les choix techniques proposés, contrôler régulièrement les dépenses budgétaires et intégrer les exigences des utilisateurs.

Nous recommandons également de conclure d'une part une convention avec les différents partenaires publics participant au projet POLYCOM et d'autre part un contrat avec le fournisseur.

Position de l'audité

L'audité s'est déclaré d'accord avec nos recommandations.

| Délai de mise en œuvre proposé par l'audité | Service responsable de la mise en œuvre |
|---|---|
| Octobre 2006 | Secrétaire Général du DI |

3.2. La planification des travaux

Cette problématique est relevée pour la première fois

Constat

Le projet n'a pas encore été planifié mais la police souhaite que POLYCOM soit opérationnel pour l'Euro foot 2008. Quant au coût total du projet, il n'est pas encore connu avec précision et la participation prise en charge par le DI dépend de plusieurs composants:

- la participation de la confédération (non confirmée),
- une partie de l'infrastructure nécessaire (émetteurs), déjà installée et utilisée par le corps des gardes frontières, devra faire l'objet d'une péréquation,
- la définition de la participation des autres partenaires cantonaux au projet.

Risque

Le calendrier du projet est ambitieux puisque à titre de comparaison le réseau POLYCOM sera mis en place dans le canton de Berne en quatre étapes d'ici l'année 2011 et le réseau IRIS a demandé trois années d'installation. Le fait de dépendre d'un fournisseur unique accroît également le risque de ne pas atteindre l'objectif de 2008. Par ailleurs, tant que les coûts à la charge de l'Etat ne sont pas connus avec précision, le projet de loi POLYCOM ne peut pas être déposé, ce qui risque de rallonger les délais.

Recommandation

Le projet doit faire l'objet d'une planification détaillée permettant au groupe de pilotage d'assurer l'achèvement des travaux dans les délais impartis. L'avancement du projet devra être documenté de façon précise et suivie afin que le comité de pilotage puisse être informé rapidement de tout retard observé. Parallèlement aux études techniques encore nécessaires qui seront financées par le crédit d'étude, nous recommandons au comité de pilotage de mener des travaux avec les autres partenaires afin de définir la répartition des coûts

Rappelons que le réseau POLYCOM a été choisi pour des raisons stratégiques et qu'il permettra d'équiper la police d'un système radio compatible avec les autres cantons.



Page 8/9

3.2. La planification des travaux (suite)

Si l'objectif est de remplacer le réseau IRIS avant l'Euro 2008, nous recommandons fortement de prévoir une solution de secours en cas de retard sur l'installation de POLYCOM à Genève. Soulignons que le réseau IRIS n'est pas compatible avec POLYCOM et qu'il ne sera donc pas possible d'assurer une transition progressive vers le nouveau réseau. Afin d'éviter un bug pour 2008, il conviendra de maintenir le système actuel durant toute la durée de mise en service des équipements POLYCOM. A ce titre, nous recommandons à la police de conclure avec le distributeur du système IRIS un nouveau contrat d'entretien, celui-ci ayant été résilié par la société TSA Telecom avec effet au 31 décembre 2006.

Position de l'audité

L'audité s'est déclaré d'accord avec nos recommandations

INSPECTION CANTONALE DES FINANCES

J. VILASECA

directeur adjoint responsable des audits informatiques R. COLOMBANI réviseur responsable

directeur ad intérim

Page 9/9

Coût du présent rapport

L'inspection cantonale des finances a consacré 149,5 heures pour effectuer ce contrôle et émettre le présent rapport.

Ceci représente un coût de F 23'340,-- qui est à la charge de l'inspection cantonale des finances.

Distribution:

- Département des institutions M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat (1)
- Département des finances M. David Hiler, conseiller d'Etat (1)
- Conseil d'Etat M. Pierre-François Unger, président (1)
- Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil
- M. Ivan Slatkine, président (1)
- Commission des finances du Grand Conseil Mme Marianne Grobet-Wellner, présidente (I)
- Commission externe d'évaluation des politiques publiques Mme Gabriella Bardin Arigoni, présidente (1)

COMITE DE PILOTAGE STRATEGIQUE POLYCOM

| Composition |
|-------------|
| |
| |

- . M. Bernard Gut, secrétaire général DI, Président
- Mme Liên Nguyen-Tang, directrice des finances DI
- . M. Jean Sanchez, chef de la police adjoint
- M. Jean-Pierre Gilliéron, directeur de la production CTI
- M. Pascal Verniory, chef du service juridique CTI
- M. Alain Bondet, officier spécialisé chargé de la sécurité informatique Police
- M. Marc Mancastroppa, chef Telecom Police et chef de projet POLYCOM
- M. Yves Nopper, directeur, département municipal des sports et de la sécurité Ville de Genève
- M. Michel Hug, secrétaire général Association des communes genevoises

ANNEXE 2



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Département des Institutions

Le Secrétaire général

Genève, le 8 décembre 2006

Secrétariat général DI Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 Case postale 3962 1211 Genève 3

Tél. (022) 327 20 05 Fax. (022) 327 06 00

Prière de rappeler la référence ci-dessous SG/st Madame Mariane Grobet-Wellner Présidente Commission des finances Service du Grand Conseil

Concerne : examen du PL 9901 ouvrant un crédit d'étude de Frs 300'000.- pour le réseau radio POLYCOM

Madame la Présidente.

Je fais suite à la séance que votre Commission a tenue le 6 décembre dernier, au cours de laquelle le projet de loi cité en marge a été examiné, et à laquelle Monsieur Marc Mancastroppa, chef du service des télécommunications de la police et chef de projet POLYCOM pour Genève, et moi-même avons eu l'avantage de prendre part.

A cet égard, je me permets de vous communiquer, ci-dessous, les réponses aux questions posées par les commissaires, qui demeuraient en suspens :

 Pour quelles raisons les cantons de Zoug et de Schwyz n'ont-ils pas adhéré au projet POLYCOM?

Consulté par nos soins, le Bureau fédéral POLYCOM nous a fait savoir que les cantons de Zoug et de Schwyz exploitaient déjà des nouveaux réseaux radio, qui ne leur permettaient pas un rattachement à POLYCOM.

2. Si le projet POLYCOM ne concernait que la police, quel en serait le coût, qui doit être comparé aux Frs 11'600'000.- du projet IRIS ?

Le coût du projet POLYCOM pour la police serait approximativement de Frs 10'100'000.-(Frs 3'400'000.- pour le réseau; Frs 6'700'000.- pour les terminaux radio et les centrales), étant précisé que la Police de sécurité internationale (PSI) n'existait pas lors de la mise en application du réseau IRIS. Si l'on ne tient pas compte de la PSI dans le calcul du coût, celui-ci peut être ramené à Frs 9'300'000.-.

3. Quelle est la participation chiffrée du CTI au projet POLYCOM?

Conformément à la recommandation faite par l'Inspection cantonale des finances (ICF) dans son rapport du 26 octobre 2006, qui a été porté à la connaissance de votre Commission, le CTI est représenté au sein du Comité de pilotage stratégique POLYCOM, dont la première séance s'est tenue le 3 novembre 2006, par deux collaborateurs (le directeur de la production et le chef du service "conseils juridiques et contrats").

. / .

Partant de l'idée que ledit comité devrait tenir une séance mensuelle de 2 heures, sauf en juillet et en août, et qu'un investissement supplémentaire d'une heure par mois peut être raisonnablement envisagé, pour la préparation et l'étude des points portés à l'ordre du jour, s'agissant des deux collaborateurs concernés, la participation chiffrée du CTI au projet POLYCOM peut être évaluée à quelque Frs 12'000.- par an.

S'agissant de la contribution annuelle du CTI aux projets informatiques du département des institutions, elle peut être valorisée comme suit :

Ressources humaines d'accompagnement

Frs 1'076'724 .-

· Ressources humaines d'encadrement

Frs 418'726.-

Quote-part infrastructure :

Frs 834'700.-

Total

Frs 2'330'150.-.

4. Comment se ventilent les Frs 151'403.- figurant en 9^{ème} position de l'estimation budgétaire du projet annexée au courrier que le département a adressé à la Commission le 31 octobre 2006 ?

L'intitulé de la rubrique correspondante est "Interface pour système d'enregistrement". Un montant de Frs 142'000.- correspond au coût d'une interface composée de 24 lignes d'accès permettant l'enregistrement des canaux radio et d'éventuelles modifications de réseau. Le solde de quelque Frs 9'500.- représente le coût de l'installation et de la mise en service de l'interface.

Il n'y a pas de coût d'enregistreur compris dans cette rubrique.

 Le Corps des gardes de l'environnement va-t-il également bénéficier du crédit POLYCOM?

Dans la mesure où le projet POLYCOM a la vocation et l'ambition de relier entre elles toutes les entités chargées des secours et de la sécurité sur le territoire cantonal par l'exploitation d'un réseau radio commun, les gardes de l'environnement devraient également bénéficier du crédit d'investissement correspondant.

A ce sujet, il convient de rappeler que le Corps des gardes de l'environnement est notamment responsable de la sécurité et des secours sur le secteur genevois du lac Léman, en lien avec la police de la navigation et les sociétés de sauvetage locales. Cette unité est également étroitement associée au concept de sécurité des Fêtes de Genève.

Le Corps des gardes de l'environnement intervient aussi dans les secteurs ruraux frontaliers, en collaboration avec la police cantonale et le Corps des gardes-frontière. Dès lors, il ne saurait être tenu à l'écart d'un projet de radiocommunication commun.

Restant à la disposition de votre Commission pour d'éventuels compléments d'information, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

5-2-10.

Copie: M. L. Moutinot, Conseiller d'Etat chargé du DI